

Ne cessez jamais d'épargner pour votre retraite

L'investisseur qui désire se bâtir un portefeuille doit quotidiennement faire face à certains dilemmes.

Il n'est pas toujours facile d'établir ses priorités financières, et de ne pas y déroger – surtout lorsque les marchés sont volatils.

Il y a une priorité, toutefois, qu'il faudrait toujours placer en tête de liste : cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Le REER, qui procure à la fois une déduction d'impôt et une croissance à long terme à l'abri de l'impôt, demeure pour la plupart des Canadiens le moyen le plus efficace de s'assurer une sécurité financière à la retraite.

Étant donné la vive concurrence qui règne de nos jours, vous avez plus de choix de placements que jamais. Avec l'aide de votre spécialiste en services financiers, vous pouvez établir un portefeuille REER adapté à vos besoins.

Pour vous aider à garder le cap sur vos objectifs de retraite, nous aimerions vous rappeler les quatre principales raisons pour épargner régulièrement en vue de la retraite et pour cotiser le plus possible à votre REER (sous réserve du plafond autorisé) avant la date limite du 29 février 2008.

1. Profiter d'un abri fiscal au fil des ans

Si vous cotisez dès maintenant à votre REER, votre épargne et les intérêts s'y rattachant s'accumuleront plus longtemps.

Si vous détenez aussi un portefeuille d'épargne-retraite non enregistré, vous pourrez réduire davantage votre impôt en incluant les placements à imposition élevée (tels que ceux qui produisent des intérêts) dans votre REER et en conservant les placements moins imposés (comme ceux qui procurent des gains en capital ou des dividendes) à l'extérieur de votre régime enregistré.

2. Réaliser des économies d'impôt

Si vous êtes dans la fourchette d'imposition la plus élevée, vous bénéficierez d'une économie d'impôt correspondant à environ 45 % du montant des cotisations à votre REER, selon votre province de résidence. Si vous obtenez un remboursement, vous pourrez vous en servir pour payer des dettes, faire un achat important ou cotiser à votre REER en vue de réaliser des économies d'impôts supplémentaires lors de votre prochaine déclaration de revenus.

Si vous prévoyez cotiser régulièrement à votre REER toute l'année, vous pouvez demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de diminuer le montant retenu sur votre paie. Vous pourrez ainsi bénéficier sur-le-champ des économies d'impôt de la prochaine année.

3. Tirer profit de la cotisation maximale

Beaucoup de gens se prévalent des dispositions de report des cotisations REER en ayant la ferme intention de rattraper ce retard l'année suivante. Toutefois, le report des cotisations, même d'une seule année, peut avoir des répercussions considérables à long terme,

Suite à la page 2

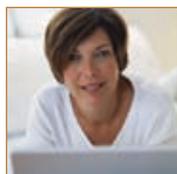
DANS CE NUMÉRO

Votre calendrier 2008 de planification fiscale



Ce calendrier montre que la planification fiscale se fait toute l'année.

Tirez parti de l'expérience en direct



Profitez de ressources utiles.

Mettez à l'épreuve votre QI REER!



Quel est votre niveau de connaissances?



ÉPARGNER POUR LA RETRAITE

Suite de la page 1

comme le démontre le graphique ci-dessous.

Il est encore plus difficile de faire du rattrapage. Les droits de cotisation reportés peuvent rapidement atteindre des dizaines de milliers de dollars en peu de temps. Il peut être alors beaucoup plus ardu de profiter pleinement des avantages fiscaux liés aux droits de cotisation inutilisés.

Si vous ne disposez pas des sommes nécessaires pour cotiser au REER ou faire du rattrapage, envisagez de recourir à d'autres sources de financement. Par exemple, vous pourriez puiser dans votre épargne non enregistrée, verser une cotisation en nature ou emprunter à un taux avantageux.

La meilleure solution consiste cependant à verser la cotisation maximale chaque

année en établissant un plan de placements périodiques prévoyant le versement automatique à votre REER d'une somme donnée.

4. Assurer sa sécurité financière future

En réalité, vous n'avez aucun contrôle sur les événements économiques mondiaux, et vos actions ne vous permettent pas vraiment d'influencer le comportement du marché. Votre avenir est le seul élément sur lequel vous pouvez influencer. Votre engagement à cotiser régulièrement à votre REER pourrait vous aider à assurer votre sécurité financière à la retraite.

Adressez-vous à votre spécialiste en services financiers pour vérifier si votre régime d'épargne-retraite est adapté à vos besoins.

Voici notre grande famille

À titre de client du Service Impérial, vous disposez d'un vaste éventail d'occasions de placement intéressantes, y compris notre famille de fonds communs de placement CIBC gérés par des spécialistes et les solutions de portefeuilles CIBC¹.

- **La famille de fonds communs de placement CIBC**, y compris les Fonds mutuels CIBC et la famille de fonds Investissements Renaissance^{MC1}. Nous offrons une gamme complète de fonds communs de placement, comprenant autant des actions que des titres à revenu fixe de partout dans le monde. Cette gamme comprend les produits primés que sont le Fonds global sciences de la santé Renaissance et le Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance, qui ont remporté les grands honneurs dans leur catégorie respective au Gala 2007 Prix canadiens d'investissement.

- **Les solutions de portefeuilles CIBC**, tels que les Portefeuilles Axiom^{MC1}, les Services de portefeuilles sous gestion CIBC^{MD} et les Services de portefeuille personnalisé CIBC^{MD}. Il s'agit de portefeuilles gérés et suivis par des professionnels en placement de partout dans le monde. Chaque portefeuille est rééquilibré au besoin pour qu'il respecte ses objectifs de placement.

Votre spécialiste en services financiers peut vous donner de plus amples renseignements sur la façon dont notre vaste éventail de placements peut vous aider à atteindre vos objectifs et à réaliser vos rêves de retraite.

Voici le manque à gagner de votre REER lorsque vous sautez une cotisation annuelle de 5 000 \$.



Cet exemple est donné à des fins d'illustration. Il suppose un rendement composé annuel de 6 %. Le rendement réel variera.

VOTRE CALENDRIER 2008 DE PLANIFICATION FISCALE



Janvier

Si vous avez prêté une somme à votre conjoint qui gagne moins que vous afin qu'il puisse l'investir et déclarer le revenu imposable, l'intérêt sur le prêt doit être payé au plus tard le 30 janvier. Sinon, le revenu de placement provenant de la somme prêtée vous sera attribué aux fins de déclaration fiscale.

Février

Versez votre cotisation REER maximale pour 2007 si ce n'est déjà fait – consultez votre avis de cotisation de 2006 pour vérifier votre plafond de cotisation personnel.

29 février – Échéance pour les cotisations REER 2007.

Mars

15 mars – Échéance du premier acompte provisionnel pour ceux qui doivent payer leur impôt trimestriellement.

Si vous avez versé une cotisation à la dernière minute dans un fonds du marché monétaire ou un compte au comptant, rencontrez votre spécialiste en services financiers pour voir où placer ces sommes

afin d'optimiser leur potentiel de croissance à long terme.

Avril

Passez en revue les crédits et déductions dont vous et votre famille disposez et déterminez qui devrait les réclamer pour en tirer le plus d'avantages. Examinez si vous et votre conjoint ou conjoint de fait pouvez profiter des nouvelles règles de fractionnement du revenu de pension dans votre déclaration de revenus pour 2007.

Demandez la nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfants si vous y êtes admissible.

30 avril – Date limite pour la production de la déclaration de revenus personnelle pour 2007.

Mai

Si vous avez eu de la difficulté à retrouver vos reçus de 2007, le moment est venu d'établir un système de classement pour 2008.

Juin

Si vous déménagez à plus de 40 km de distance pour le travail ou pour les études, il se peut que vous puissiez déduire une partie de vos frais, tels que les frais de déplacement et d'entreposage de vos meubles. Conservez vos reçus.

15 juin – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

Juillet

Conservez vos reçus d'amélioration de vos biens récréatifs; ils pourraient réduire le

Tirez parti de l'expérience en direct

Profitez des ressources utiles offertes à www.cibc.com/serviceimperial



Votre spécialiste en services financiers du Service Impérial CIBC est toujours disponible pour répondre à vos questions ou examiner votre plan. Mais vous désirez peut-être effectuer vous-même quelques recherches dans le domaine financier. Que vous cherchiez des renseignements sur vos comptes, des outils de placement ou des conseils de gestion financière, vous les trouverez sur le Service Impérial en direct CIBC^{MD}.

VOTRE PORTAIL INTÉGRÉ

En utilisant votre carte du Service Impérial CIBC, vous pouvez avoir accès à différents services, par exemple :

- **Mes comptes.** Un survol de vos titres en portefeuille et de vos soldes à la Banque

CIBC, y compris vos comptes, vos placements et vos prêts. Vous pouvez cliquer sur un compte afin de voir des détails tels que l'historique des opérations ou la ventilation des versements sur votre prêt hypothécaire ou votre prêt personnel.

- **Mon Centre de messages.** Une boîte postale de Services bancaires CIBC en direct qui vous permet d'envoyer des messages confidentiels sécurisés à la Banque CIBC. Elle vous permet aussi de recevoir des avis des activités dans votre compte.
- **Services à la clientèle.** Mettez à jour vos renseignements personnels et ayez accès à d'autres renseignements et services bancaires en direct.
- **Avis d'échéance.** Renseignements concernant vos placements et prêts hypothécaires actuels qui viennent à échéance prochainement.
- **Mes taux CIBC.** Le bouton Personnaliser au bas de cette section vous permet de vérifier certains taux et cours de parts de fonds communs de placement de la Banque CIBC.

RÉDUISEZ VOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

En passant à la tenue de dossiers électroniques, vous pouvez également nous aider à gérer notre impact sur l'environnement et

réduire du même coup l'encombrement de votre propre bureau. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de relevés papier pour plutôt obtenir des relevés électroniques par l'intermédiaire des Services bancaires en direct, des Services bancaires téléphoniques ou des guichets automatiques bancaires (GAB).

De plus, en passant aux relevés électroniques pour votre compte personnel, vous pouvez voir gratuitement en direct une image des chèques compensés pour ce compte.

Pour en savoir plus sur la tenue de dossiers électroniques, consultez votre spécialiste en services financiers.

ÇA NE PREND QU'UN MOMENT

Avec l'accès au Service Impérial CIBC en direct, vous pouvez suivre vos comptes, vous informer sur les placements et découvrir des occasions dont vous pouvez discuter avec votre spécialiste en services financiers.

Si vous êtes déjà inscrit, pourquoi ne prendriez-vous pas un moment pour visiter le site? Si vous désirez vous inscrire, vous pouvez accéder à www.cibc.com/serviceimperial ou demander l'aide de votre spécialiste en services financiers.

Utilisez vos droits de cotisation REER grâce à un prêt Maximiseur REER CIBC^{MC}

Si vous devez emprunter pour cotiser à votre REER ou si vous disposez de droits de cotisation inutilisés, envisagez un prêt Maximiseur REER CIBC.

Cette solution d'emprunt souple, assortie de taux concurrentiels, peut vous aider à atteindre vos objectifs de placement et à obtenir une précieuse déduction fiscale en 2007. Vous pouvez emprunter de 5 000 \$ à 50 000 \$ et répartir les versements mensuels sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans². Des prêts à taux variable et à taux fixe sont offerts.

Si vous disposez de droits de cotisation inutilisés, demandez à votre spécialiste en services financiers CIBC comment un prêt Maximiseur REER CIBC peut améliorer le potentiel de croissance à long terme à imposition différée de votre REER.

gain en capital imposable lorsque vous vendrez ou transférerez le bien.

Août

Ne négligez pas les frais de garde d'enfants déductibles. Les frais de gardiennage, de garderie, de camps d'été et de pensionnat peuvent être admissibles s'ils vous permettent de travailler ou de poursuivre vos études.

Septembre

Si votre 71^e anniversaire de naissance tombe en 2008, communiquez avec votre spécialiste en services financiers pour évaluer vos options de conversion de REER.

Cotisez au moins 2 500 \$ à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour chaque enfant mineur pour être

admissible à la subvention maximale du programme de Subvention canadienne pour l'épargne-études.

15 septembre – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

Octobre

Avec l'aide de votre spécialiste en services financiers, passez en revue votre portefeuille pour vérifier les placements qui ont perdu de la valeur depuis leur acquisition. Vous pourriez songer à les vendre afin de réaliser une perte en capital déductible de vos gains en capital réalisés.

Novembre

Si vous agissez comme liquidateur, vous devez produire une déclaration de revenus T1 finale. Si le décès est

survenu entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre, la date limite est le 30 avril 2008. Si le décès est survenu en novembre ou décembre, la déclaration doit être produite dans les six mois suivant le décès.

Décembre

15 décembre – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

31 décembre – Date limite pour les dons de bienfaisance en 2008, pour le paiement de toute dépense que vous entendez déduire dans l'année d'imposition 2008, pour la conversion d'un REER et, le cas échéant, pour la dernière cotisation à votre REER si votre 71^e anniversaire de naissance tombe en 2008.

Mettez à l'épreuve votre QI REER!

Que savez-vous?



1. Quelle est la date limite pour verser vos cotisations à un REER en 2007?

- a) 31 décembre 2007 c) 1^{er} mars 2008
b) 29 février 2008 d) 30 avril 2008

2. Quelle est la limite maximale de cotisation pour l'année d'imposition 2007 (dans l'hypothèse qu'il n'y a pas de droits de cotisation reportés ni de facteur d'équivalence)?

- a) 18 000 \$ c) 20 000 \$
b) 19 000 \$ d) 21 000 \$

3. Combien devez-vous avoir gagné en 2006 pour cotiser le maximum en 2007?

- a) 105 556 \$ c) 150 556 \$
b) 125 556 \$ d) 200 000 \$

4. Par quel moyen pouvez-vous vérifier votre limite de cotisation (y compris vos droits de cotisation reportés)?

- a) Votre avis de cotisation 2006
b) Session Mon dossier sur le site www.cra-arc.gc.ca
c) Système électronique de renseignements par téléphone (S.E.R.T.) de l'Agence du revenu du Canada, au 1 800 267-6999
d) Tout ce qui précède

5. Combien d'impôt pourriez-vous épargner si vous contribuez 15 000 \$ à votre REER et que votre taux marginal d'imposition est de 38 %?

- a) 3 300 \$ c) 15 000 \$
b) 4 300 \$ d) 5 700 \$

6. Dans l'hypothèse où vous cotisez 400 \$ par mois à votre REER au cours des cinq prochaines années, puis cessez de cotiser, combien votre régime vaudra-t-il dans cinq ans s'il rapporte un rendement annuel composé moyen de 7 %?

- a) 24 000 \$ c) 28 639 \$
b) 25 680 \$ d) 40 749 \$

7. Si vous ne faites aucune autre cotisation au régime ni aucun retrait, que vaudra celui-ci dans 25 ans en supposant le même rendement annuel moyen de 7 %?

- a) 78 758 \$ c) 110 824 \$
b) 100 725 \$ d) 155 436 \$

8. Quel est le dernier jour où vous pouvez cotiser à votre REER (avec droits de cotisation)?

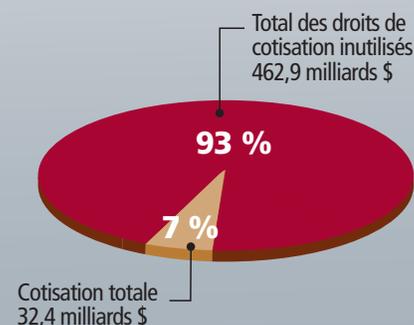
- a) Le jour de votre 65^e anniversaire de naissance
b) Le 31 décembre de l'année de votre 69^e anniversaire de naissance
c) La veille de votre départ à la retraite
d) Le 31 décembre de l'année de votre 71^e anniversaire de naissance

1. b), 2. b), 3. a), 4. d), 5. d), 6. c), 7. d), 8. d)
Réponses

TENDANCES et FAITS SAILLANTS

Les Canadiens tirent-ils pleinement parti de leur REER?

- De nombreux Canadiens n'utilisent pas leurs droits de cotisation. En 2006 par exemple, les Canadiens dans leur ensemble n'ont cotisé que 7 % du montant auquel ils avaient droit (voir le diagramme ci-dessous).
- Les déclarants étaient admissibles à cotiser dans une proportion de 88 %.
- Seulement 31 % des déclarants admissibles ont cotisé.
- La cotisation médiane s'est élevée à 2 730 \$.



Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, 8 novembre 2007

¹ Les Services de portefeuille personnalisé CIBC sont des services discrétionnaires de gestion de placements offerts par la Compagnie Trust CIBC, une filiale de la Banque CIBC, aux particuliers dont l'actif de placement est supérieur à 100 000 \$ par ménage. Les Services de portefeuille sous gestion CIBC vous aident à choisir un portefeuille sous gestion CIBC, soit un fonds commun de placement investissant principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Un portefeuille Axiom est aussi un fonds commun de placement qui investit dans d'autres fonds communs de placement. Les Fonds mutuels CIBC et les Services de portefeuille sous gestion CIBC sont fournis par Placements CIBC inc., une filiale de la Banque CIBC. Les placements dans des fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire attentivement le prospectus. Ni la Société d'assurance-dépôts du Canada ni aucun autre organisme public d'assurance-dépôts ne couvre les fonds communs de placement, et la Banque CIBC n'offre aucune garantie. Rien ne garantit que les fonds d'épargne pourront maintenir leur valeur liquidative nette par part ou que le plein montant de votre placement vous sera retourné. La valeur des fonds de revenu et de croissance fluctue fréquemment. Un portefeuille Axiom exige un placement minimal de 25 000 \$. Les portefeuilles Axiom sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc.

² Les demandeurs doivent répondre à tous les critères de crédit de la Banque CIBC. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Le montant du prêt est déterminé par la Banque CIBC, à son seul gré. Les périodes d'amortissement offertes dépendent de l'importance de votre prêt. Pour être admissible à titre de cotisation à un REER pour 2007, la somme prêté doit être cotisée au plus tard à l'échéance prévue pour l'exercice 2007, soit le 29 février 2008. Le Service Impérial CIBC est offert sur certains marchés et convient surtout aux particuliers dont le ménage dispose d'actifs de placement d'au moins 100 000 \$. Le Service Impérial CIBC fait partie de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« Banque CIBC »). Les produits et services bancaires sont offerts par la Banque CIBC. Les produits et services de placement sont offerts par Placements CIBC inc. au Québec et par

Services Investisseurs CIBC inc. (SICI) à l'extérieur du Québec. SICI et Placements CIBC inc. sont des filiales de la Banque CIBC. SICI est membre du FCPE. Les représentants de Service Impérial CIBC offrant des fonds communs de placement au Québec sont des « Représentants en épargne collective » de Placements CIBC inc.

Le bulletin INFO-conseil du Service Impérial CIBC est publié par le Service Impérial CIBC. Il contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution. La Banque CIBC, ses sociétés affiliées et ses filiales ne sont responsables d'aucune erreur ou omission.

Le bulletin vise à donner des conseils généraux qui ne doivent pas être considérés comme des conseils d'ordre juridique, de prêt, d'assurance ou de fiscalité précis. La situation de chaque investisseur et les événements sur le marché sont essentiels à une saine planification des placements. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent bulletin devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers ou fiscalité.

© 2008 Banque Canadienne Impériale de Commerce. Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.

^{14C} Marque de commerce de la Banque CIBC. ^{14D} Marque déposée de la Banque CIBC. Service Impérial CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.

^{14C1} Investissements Renaissance et Portefeuilles Axiom sont des marques de commerce de Gestion d'actifs CIBC inc.



Service Impérial
CIBC

Pour ce qui compte
dans votre vie